

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 04 90 92 25 76 – E-mail : contact@sicas.fr – Site internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL_2026 / 09 -

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Compte Financier
Unique (CFU)
2025

L'an deux mille vingt-six et le trente avril, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la Présidence de Philippe GINOUX et suivant la convocation en date du 10 Avril 2026.

Résultat des votes :

Pour	31
Contre	0
Abstention	0

Présents :

ALLEINS	M. BLANC Roland	M. RIVIERE Francois
ARLES	M. RAVIOL Pierre	
BARBENTANE	M. GABRIEL Arnaud	
EYRAGUES	M. LIBOUREL Vincent	
EYGALIERES	M. GRIMAUD Adrien	
GRAVESON	M. DEURRIEU Frédéric	
LAMANON	Mme GRECH Anne-Flore	M. NERVI Christian
MAS BLANC DES A.	M. GESLIN Laurent	M. VILLERMY J-Louis
MOLLEGES	M. FABRE Frédéric	
NOVES	M. ANASTASI Robert	M. GORI Frédéric
PLAN D'ORGON	Mme LATY Audrey	
ROGNONAS	M. GINOUX Régis	
ST ANDIOL	M. ROBERT Daniel	Mme ROBERT Odile
ST ETIENNE DU G.	M. REYNAUD Philippe	
ST REMY DE P.	M. GUIBERT Léonard	
SENAS	M. BRIEUGNE Yvan	M. GINOUX Philippe
TARASCON	M. DIDELOT Cédric	M. ROUYRE J-Philippe

Président de
séance :
Laurent GESLIN

Secrétaire de
séance :
Adrien GRIMAUD

Excusés :

		Représenté par
ARLES	Mme MAILHAN Claire	M. RAVIOL Pierre
CHATEAURENARD	M. CLARETON Bernard	M. GINOUX Philippe
CHATEAURENARD	M. SEISSON J-Pierre	M. FABRE Frédéric
EYGALIERES	Mme PELISSIER Aline	M. GRIMAUD Adrien
MOLLEGES	M. FAURE Vincent	M. ROBERT Daniel
ORGON	Mme YTIER Angélique	M. GESLIN Laurent
PLAN D'ORGON	M. CLARETON Thierry	Mme LATY Audrey
ST ETIENNE DU G.	M. GALERON J-Francois	M. REYNAUD Philippe
ST REMY DE P.	M. THOMAS Romain	M. GUIBERT Léonard

Absents :

BARBENTANE	Mme MENVIELLE Sylvie	
EYRAGUES	M. GAVANON Michel	
GRAVESON	Mme SCHWEITZER Elisabeth	
MALLEMORT	M. FARRO Dimitri	M. RAVAZZA Victor

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260430-DEL_2026-09-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

ORGON	M. DEVOUX Jean-Louis	
ROGNONAS	M. LAMBERT Marc	

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du SICAS

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique,

Considérant que M. Philippe GINOUX, Président du SICAS, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. GESLIN Laurent, 1^{er} Vice-Président et qu'il ne prend pas part au vote,

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de M. GESLIN Laurent,
Après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du Syndical Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales,

ARTICLE 2 : d'affecter au Budget 2026 à l'unanimité :

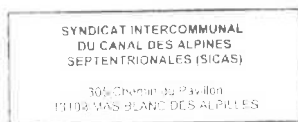
- La totalité de l'excédent en fonctionnement 2025 soit **1 884 945,51 €** aux dépenses de fonctionnement 2026 (compte 002)
- La totalité de l'excédent d'investissement 2025 soit **1 899 311,35 €** aux dépenses d'investissement 2026 (compte 001).

ARTICLE 3 : de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 4 : Le Président et le comptable public seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



Laurent GESLIN

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260430-DEL_2026-09-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

2/2